

COMMUNE DE BOURLON
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 29 avril 2026

Le mercredi 29 avril 2026 à 19 heures, l'assemblée, régulièrement convoquée le 29 avril 2026, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOYER.

Secrétaire de la séance : Monsieur Xavier BRUEZ

Présents : Monsieur Jean-Luc BOYER, Monsieur Xavier BRUEZ, Madame Agnès LAGEAT, Monsieur Ludovic SRODAWA, Monsieur Vincent MASSON, Madame Myriam GAUDRY, Madame Maÿlis DE FRANCQUEVILLE, Madame Blandine VAN PEVENAEYGE, Monsieur Vincent COQUART, Monsieur Régis LAGUILLIER, Madame Hong Hoa POTEL, Monsieur Bruno BISIAU, Monsieur Hervé TOUZARD

Représentés : Madame Florence MERESSE représentée par Monsieur Vincent MASSON

Absents : Monsieur Clément TOURNAY

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu de la séance du 21 avril 2026.

1 - Vote des subventions aux associations qui en ont fait la demande

2 - Vote du budget primitif 2026 y compris intégration du résultat du CCAS dissous

Questions diverses :

- Tour de table et fixation de la date du prochain Conseil

-
- Approbation du compte rendu de la séance du 21 avril 2026.

Le compte rendu de la séance du 21 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

• DELIBERATIONS

1- Vote des subventions 2026 aux associations (N° DE 2026 016)

Le Maire expose les demandes de subventions reçues par les associations suivantes dans le cadre de leurs activités et projets.

Au vu, de ces demandes, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :

Mémoire et Patrimoine de Bourlon	1 000 €
Secours Populaire Français	50 €
Institut Pasteur de Lille	50 €
Assoc. Départ. des A.C. Résistants du Pd C	50 €
Institut de recherche contre le cancer de Lille	100 €
Ecole publique (COOP)	1600 €
Associations Sports et Loisirs	0 €
UNC	1 000 €
Sporting Club Olympique Marquion Bourlon Epinoy	4 000 €
ASTTB Tennis de Table	2 000 €
Crayons et pinceaux	400 €
Comité des fêtes	1 000 €
La Clé des Chants	300 €
Association des S/Officiers de réserve de Cambrai	900 €
Les Donneurs de Sang Bénévoles	150 €
Les mômes de l'école Victor Hugo	2 000 €
PEP 62 - Action sociale individualisée	50 €
Rock in Bourlon	3 500 €
Association de prévention routière	50 €
Bourlon Histoire et Collection	700 €
Secours catholique	100 €
Croix rouge	100 €
EMERA Esp. Ressources Cancers du Hainaut Cis	100 €

Soit un total de 19 200 €.

2- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 (N° DE 2026 017)

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée le budget primitif 2026, chapitre par chapitre et demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur celui-ci. Il précise qu'en raison de la dissolution du CCAS de la Commune au 31 décembre 2025, les résultats de ce dernier déterminés suite au vote du CFU sont affectés au budget de la Commune à savoir :

- Affectation du résultat du CCAS, section de fonctionnement au 002 RF : 7 059,42 €
- Affectation du résultat du CCAS, section d'investissement au 001 RI : 2 113,57 €

Le Budget Primitif est arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

Les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, le budget de fonctionnement est présenté en suréquilibre, dues aux reports des excédents de fonctionnement des années antérieures.

Il en ressort au sens de l'article L. 1612-7 du CGCT qu'un budget n'est pas considéré comme étant en déséquilibre lorsque sa section de fonctionnement est votée en suréquilibre.

- Dépenses de fonctionnement : 786 204,71 €
- Recettes de fonctionnement (avec report de l'excédent de 2025 : 600 034,82 €) : 1 329 914,73 €

Soit un excédent de fonctionnement de 543 710,02 €

Section d'investissement :

- Dépenses d'investissement : 338 241,39 €
- Recettes d'investissement : 338 241,39 €

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité le budget primitif 2026 présenté ci-dessus par Monsieur le Maire.

Une note de présentation synthétique de ce budget est jointe au présent PV.

3 – Délibération relative à la désignation d'un correspondant CNAS en tant qu'élu et en tant qu'agent.

Cette délibération, à l'ordre du jour de la réunion du 31 mars 2026 n'a pas fait l'objet d'un envoi dans les délais et est donc reprise à ce titre dans ce compte rendu.

Ont été désignées : Madame Blandine VAN PEVENAEYGE en tant qu'élu et Madame Christine DUCHEMIN en tant qu'agent.

4 – Questions diverses :

- Formation habilitation électricité

Monsieur Hervé TOUZARD propose une formation en électricité gratuite avec possibilité d'habilitation pour les agents techniques communaux

- Information catastrophe naturelle

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Bourlon a été reconnue en état de catastrophe naturelle du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 par l'arrêté n° INTE2609024A du 3 avril 2026 publié au Journal Officiel du 14 avril 2026.

Une déclaration sera envoyée à GROUPAMA pour les dégâts d'aggravation constatés à l'église en 2025.

- Tonte trottoirs Grand Rue

Monsieur le Maire fait part aux conseillers qu'il a envoyé un courrier aux habitants de la Grand Rue pour les informer du passage de l'entreprise DINOIR deux fois par mois pour la tonte des pelouses sur les trottoirs de cette rue.

Les prochaines dates à retenir sont :

- 8 mai : Commémoration armistice 1945
- 16 mai : Descente infernale organisée par les mômes de l'école Victor Hugo
- 20 mai : Balayage des fils d'eau
- 21 mai : Expertise église
- 30 mai : Parcours du cœur
- 6 juin : Barbecue UNC
- 7 juin : Fête foraine
- 14 juin : Cérémonie des combats du bois de Bourlon
- 14 juin : Kermesse Saint Joseph
- 20 juin : Kermesse Ecole Victor Hugo
- 26-27-28 juin : Rock in Bourlon
- 13 juillet : Retraite aux flambeaux et feu d'artifice
- 14 juillet : Fête nationale et repas républicain
- 16 juillet : Journée Armée Jeunesse
- 11 octobre : repas des aînés

Le prochain Conseil Municipal est prévu début juillet 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 40.

La secrétaire
Xavier BRUEZ



Le Maire
Jean-Luc BOYER



ANNEXE :

Note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2026

Commune de BOURLON

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget 2026 a été voté le 29 avril 2026 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sans débat formel d'orientation budgétaire, toutefois, la séance des 21 avril a été consacrée aux orientations à donner au budget 2026.

En raison de la dissolution du CCAS de la Commune au 31 décembre 2025, les résultats de ce dernier déterminés suite au vote du CFU sont affectés au budget de la Commune à savoir :

- Affectation du résultat du CCAS, section de fonctionnement au 002 RF: 7 059,42 €
- Affectation du résultat du CCAS, section d'investissement au 001 RI : 2 113,57 €

L'affectation du résultat de la commune 2025 est la base de départ de ce budget. Il a été établi avec la volonté d'équilibrer les recettes et les dépenses, de limiter les dépenses de fonctionnement afin de dégager une capacité d'autofinancement qui permettra la réalisation des investissements à venir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre

- Des prestations fournies à la population : cantine, garderie, location de salles, concession de cimetière, fermages, redevances d'occupation du domaine public (orange, GRDF, ENEDIS et Sanef, loyers des immeubles,
- Des produits de la fiscalité directe locale
- Des dotations de l'Etat et des autres collectivités.

Les recettes de fonctionnement 2026 se décomposent ainsi :

- 729 879,91 € correspondant aux sommes encaissées
- 600 034,82 € correspondant au résultat de fonctionnement reporté de la commune
- 7 059,42 € correspondant au résultat de fonctionnement reporté du CCAS
 - o Soit un total de 1 329 914,73 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les dépenses obligatoires (salaires, remboursement des emprunts...), les dépenses courantes et de gestion courante, les dépenses financières, ainsi que les écritures d'ordre.

Les dépenses de fonctionnement 2026 représentent 631 778,81 € € auxquelles il faut ajouter le virement à la section d'investissement de 154 425,90 € soit un total de 786 204,71 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe plusieurs types de recettes pour une ville :

- Les impôts locaux : 355 227,48 € en 2025, 340 484,00 € en 2026
- L'attribution de compensation de la CCOM : 52 120,00 € en 2025 et en 2026
- Les dotations et participations : 263 834,25 € en 2025, 268 364,00 € en 2026
- Les revenus des immeubles : 26 563,46 € en 2025, 24 706,00 € en 2026

- Les autres produits de gestion courante : 31 297,29 en 2025, 27 006,49 € en 2026
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population aux redevances au titre des 3 dernières années s'élèvent à
 - o 14 954,89 € en 2023
 - o 10 780,56 € en 2024
 - o 12 027,40 € en 2025
 - o 10 090,00 € prévues en 2026

Lors de la séance du 14 octobre 2025, le Conseil Communautaire de la CC Osartis-Marquion a instauré par délibération n° 25/M10/93 le dispositif de versement de fonds de concours de fonctionnement (FDC) pour les communes de ladite communauté de Communes.

Le versement alloué à la commune de BOURLON pour 2026 devrait s'élever à 5 588 € € comme en 2025, à la condition que la somme des charges de fonctionnement soit égale ou supérieure au double de ce montant, soit 11 176 €. Cette recette entre dans la ligne des « dotations et participations ».

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes Chapitre 11	228 550,00 €	Excédent brut reporté Comm Excédent brut reporté CCAS	600 034,82 € 7 029,42 €
Dépenses de personnel Chapitre 12	250 000,00 €	Recettes des services	10 090,00 €
Autres dépenses de gestion courante Chapitre 65	143 489,39 €	Impôts et taxes	340 484,00 €
Dépenses financières Chapitre 66	7 244,65 €	Dotations et participations	268 364,00 €
Dépenses exceptionnelles chap 67	00,00 €	Autres recettes de gestion courante	51 712,49 €
Autres dépenses		Attribution compensation CCOM	52 120,00 €
Dépenses imprévues		Atténuation de charge	50,00 €
Total dépenses réelles	629 284,04 €	Autres recettes	0,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	2 494,77 €	Total recettes réelles	729 879,91 €
Virement à la section d'investissement	154 425,90 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	
Total général	786 204,71 €	Total général (recettes + excédent brut reporté)	1 329 914,73 €

L'excédent de fonctionnement d'un montant de 543 710,02 € permettra de financer les prochains projets d'investissement de la commune à savoir :

- Le financement du projet de lotissement des tuileries
- La création d'un City Parc et d'un pumptrack

Ces derniers projets pourront être réalisés une fois le PLUi validé.

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2026 restent inchangés depuis plusieurs années :

- concernant les ménages
- . Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 11.9 %

- . Taxe foncière sur le bâti 37.22 %
- . Taxe foncière sur le non bâti 50.25 %

- *concernant les entreprises*

Le produit de la CFE est perçu par l'intercommunalité (25,77%).

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement finance les investissements futurs. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, (acquisition d'un véhicule, ...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Restes à réaliser	30 114,12 €	Excédent antérieur de la section COMMUNE CCAS	68 833,42 € 2 113,57 €
Remboursement d'emprunts	70 794,11 €	FCTVA	39 394,44 €
Frais d'études église, équipement sportif et cantine	100 000,00 €	Affectation du résultat	0 €
Aménagement Place des Anciens Combattants	15 500,00€	Virement de la section de fonctionnement	154 425,90 €
Raccordement assainissement	25 000,00€	Taxe aménagement	1 500.00 €
Baie de Brassage Mairie	1 800,00 €	Subvention CCOM aire de jeux (RAR)	6 000,00 €
Création boudodrome	10 000,00 €	Subv. Département aire de jeux (RAR)	13 071,13 €
Vidéo protection	20 000,00 €	Subv. Région HDF Aire de jeux (RAR)	21 875,00 €
Trottoirs rue de Sains	3 000,00 €	Subv. Agence de l'eau assainissement	12 000 €
Végétalisation et plantations école	16 500,00 €	Subvention CCOM Boulodrome	2 000,00 €
Démontage de tombes au cimetière	5 000,00 €		
Achat et travaux divers	16 000,00 €		
Ecritures d'ordre entre section	18533.16 €	Écritures d'ordre entre section	21 027,93 €
Achat de parts sociales	6 000,00 €		
Total général	338 241,39 €	Total général	338 241,39 €

c) Les principaux projets de l'année 2026 sont les suivants :

- Travaux à l'école Victor Hugo : aménagement paysager de l'école primaire
- Etude pour l'aménagement d'un espace sportif y compris un city park ainsi qu'un pumptrack
- Achèvement de l'expertise de l'église
- Etude pour la réalisation d'une cantine scolaire HQE

- Raccordement des bâtiments publics au réseau d'assainissement collectif
- Aménagement paysager de la Place des Anciens Combattants
- Acquisition de parts sociales de la SPL de l'Artois dans le cadre de l'opération UNEAL-TUILERIES
- Aménagement informatique de la mairie (baie de brassage)
- Réfection des trottoirs rue de Sains et plantations sur le terrain cadastré AE 82 jouxtant le bassin de rétention en bas de cette rue
- Achat de matériel divers dont des légos béton pour fourniture aux associations

d) Les subventions d'investissements

Elles seront versées par :

- L'agence de l'eau dans le cadre des travaux de Raccordement des bâtiments publics au réseau d'assainissement collectif
- Subvention CCOM aire de jeux
- Département Aire de jeux
- Région HDF Aire de jeux

Ces trois dernières aides sont relatives aux travaux d'aménagement de l'aire de jeux intergénérationnelle réalisée Place de l'abbaye en 2025 ; Elles font partie des RAR

IV. Les données synthétiques du budget

a) Etat de la dette

Opération concernée	Montant emprunté	Date signature	Taux fixe	Capital restant du Au 31/12/2026	Fin contrat
Travaux rue de la sablonnière + ruelle des processions	200 k€	08/10/2011	4,47	4 542,04 €	2026
Eglise	400 k€	13/08/2021	0,67	264 545,23 €	2036
Commerce de proximité	230 k€	01/04/2014	3,55	34 500,17 €	2029
Travaux rue de Mœuvres	150 k€	23/12/2022	2,75	105 370,32 €	2034

Fait à Bourlon, le 30 avril 2026

Le Maire,
Jean-Luc BOYER